PORT DE BRÉTIGNOLLES-SUR-MER : LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ABANDONNE LE PROJET



Saint-Gilles-Croix-de-Vie, le 22 juillet 2021 | Ce 22 juillet, le conseil communautaire du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie a statué sur le devenir du projet de construction d'un port de plaisance à Brétignolles-sur-Mer. Ce vote d'arrêt du projet fait suite aux travaux du groupe de médiation mis en place par la Communauté de Communes.

Surfrider Foundation Europe, FNE Vendée, la LPO Vendée, La Vigie et le CPNS étaient parties prenantes de ce groupe qui a travaillé de janvier à juin. Elles tiennent à féliciter les élus communautaires pour leur décision, raisonnée et cohérente au regard des nombreuses interrogations de fond qui ont été soulevées par le groupe de médiation. Le réexamen des aspects techniques liés aux caractéristiques géologiques et hydrogéologiques du site, des coûts prévisionnels du projet, de ses objectifs budgétaires confrontés aux modifications observées dans la pratique du nautisme, des enjeux relatifs à la préservation de la biodiversité et des risques juridiques que représentent les recours engagés à l'encontre de l'autorisation environnementale, a permis d'éclairer la décision, celle-ci incombant aux seuls élus.

Impliquées sur ce dossier depuis des années, Surfrider Foundation Europe, FNE Vendée, la LPO Vendée, La Vigie et le CPNS se réjouissent de cette issue favorable et soulignent tout l'intérêt du processus démocratique qui l'a précédée. Cette démarche inédite, initiée par la nouvelle majorité communautaire et qui a permis de réinterroger sereinement le projet fera date et doit être louée par tous. Nos associations resteront attentives au devenir du site de la Normandelière, et disponibles pour contribuer à l'émergence d'un projet de valorisation prenant en compte l'ensemble de ses caractéristiques.

« Aujourd'hui, il ne s'agit pas de célébrer la victoire d'un camp contre un autre, mais bien celle d'un processus inédit qui a permis à chacun de s'exprimer et d'aboutir sereinement au dénouement favorable que nous connaissons » indique Alexandre Gaborieau, responsable de l'antenne Vendée de Surfrider Foundation Europe.

« Nous avions proposé et soutenu l'engagement d'une démarche d'apaisement pour dépasser les tensions très fortes dont ce projet faisait l'objet depuis des années, et pour réexaminer dans un climat plus serein les questions qui faisaient débat, rappelle Yves le Quellec, président de FNE Vendée. Tous les participants ont reconnu l'intérêt du processus, qui a permis d'aboutir à une synthèse validée au consensus. Il est souhaitable que cet état d'esprit demeure pour élaborer la suite. »

Fred Signoret, Président de la LPO Vendée, partage ce constat, indiquant qu' « un éclairage nouveau sur ce projet a conduit les élus communautaires à prendre une décision à l'issue d'un travail respectueux de dialogue et d'écoute dont le but était d'avoir un rendu commun et partagé. Nous entrons dans une époque où l'extinction de masse de la biodiversité sauvage, les bouleversements climatiques influent sur une nécessaire transition des politiques publiques dont la construction partagée entre décideurs, citoyens et associations environnementales est l'élément majeur. »

« Notre association voit apparaître une nouvelle ère dans ses rapports indispensables avec les acteurs décideurs, constate Jean-Baptiste Durand, président de la Vigie. Être responsable implique l'acceptation de l'échange des arguments dans la transparence et d'en tirer les conclusions inéluctables. »

Michel Chevalier, administrateur du CPNS explique quant à lui que « le CPNS souhaitait cet exercice de médiation qui permettait de revenir sur des sujets techniques peu traités comme le creusement des bassins et du chenal, et les conditions d'accès des plaisanciers, ceci de manière factuelle en faisant appel à des professionnels expérimentés. Ces sujets mettaient en jeu la sécurité des personnes dès la construction de ce port. Nous nous félicitons de ce processus qui s'est attaché à travailler sur des éléments réels présents dans les études ou les appels d'offres et qui a mis en lumière des manquements au dossier. Ce processus a permis aux élus de décider en connaissance de cause ».

Les associations se tiennent à la disposition de la Communauté de Communes pour apporter leur expertise environnementale.

Proposition de photos d'illustration ici (légende : en octobre 2019, 2.500 personnes avaient manifesté à l'appel des associations sur la plage de la Normandelière)

2001 : La ville de Brétignolles-sur-Mer s'engage dans le projet de créer un port de plaisance.

2008 : Le rapport Gauthier du Conseil Général des Ponts et Chaussées relatif au développement des ports de plaisance ne retient pas le projet du port de la Normandelière comme pertinent. De nombreux aspects du projet semblent inquiétants en raison de leurs impacts sur l'environnement.

19 décembre 2011: La commission d'enquête rend un avis défavorable reprenant notamment des arguments des associations.

7 juin 2013 : Présentation d'un « nouveau » projet de port par le Maire de Brétignolles.

2015 : Le portage du projet passe de la commune à la communauté de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

2017 : La communauté de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie organise une concertation préalable à la tenue d'une enquête publique.

Août-septembre 2018: Enquête publique.

16 novembre 2018: La commission d'enquête rend un avis favorable assorti de réserves: demande d'une étude hydrogéologique complémentaire et de « contenir dans une enveloppe de 30 millions d'euros le coût net HT des travaux ».

16 juillet 2019 : Le préfet de la Vendée délivre les autorisations nécessaires à la réalisation du projet.

Septembre 2019 : Sans attendre que les recours juridiques soient jugés, des travaux commencent sur le site.

Octobre 2019 : Deux manifestations d'envergure sont successivement organisées contre le projet du port. Les associations demandent un moratoire.

Juillet 2020 : La proposition d'un moratoire dans l'attente du résultat des recours est faite par François Blanchet, candidat à la présidence de la communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie. Il est élu.

24 septembre 2020 : Le conseil communautaire du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie crée un groupe de médiation sur le projet de port de plaisance.

Janvier-juin 2021: Surfrider Europe, FNE, la LPO Vendée et La Vigie prennent part au groupe de médiation regroupant une cinquantaine de participants (élus, représentants d'associations, citoyen.ne.s du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie).

8 juillet 2021 : Frédéric Fouquet et Vincent Pipaud, co-présidents du groupe de médiation, présentent au conseil communautaire la synthèse des travaux.

Contacts Presse:

Alexandre Gaborieau

Responsable de l'Antenne Vendée de Surfrider Foundation Europe

<u>antenne85.respo@surfrider.eu</u> | 06 38 64 56 77

Yves le Quellec Président de FNE Vendée contact@fne85.fr | 06 32 24 28 03

James Pelloquin

Membre du bureau de la LPO Vendée

vendee@lpo.fr | 07 71 12 07 63

Jean-Baptiste Durand Président de la Vigie assoslavigie@sfr.fr | 06 03 25 86 45

Marie-France Simonnet
Présidente du CPNS
simonnet.cnps@gmail.com | 06 10 66 16 82









